

ASSOCIATION A
(association « prêteuse »)

ASSOCIATION B
(association « utilisatrice »)

Convention de mise à disposition de personnel

Entre [L'ASSOCIATION A], située [ADRESSE], représentée par [NOM ET PRENOM DU REPRESENTANT], agissant en qualité de [FONCTIONS]

D'une part,

Et
[L'ASSOCIATION B], située [ADRESSE], représentée par [NOM ET PRENOM DU REPRESENTANT], agissant en qualité de [FONCTIONS]

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit,

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet la mise à disposition de **M/Mme XXX XXX**, par [L'ASSOCIATION A] à [L'ASSOCIATION B] dans le cadre de [MISSIONS ou FONCTIONS CONCERNEES].

Article 2 : Identité et qualification du salarié mis à disposition

M/Mme XXX XXX
Domicilié au XXXXXXXX ,
ayant donné son accord, qui a été matérialisé par un avenant à son contrat de travail, est mis(e), par son employeur, [L'ASSOCIATION A], à la disposition de [L'ASSOCIATION B] pour y exercer les fonctions [MISSIONS ou FONCTIONS CONCERNEES]. En application de la convention collective de [CONVENTION COLLECTIVE DE L'ASSOCIATION A], **M/Mme XXX XXX** bénéficiera du coefficient [...] correspondant à sa qualification et aux fonctions exercées.

Article 3 : Durée de la mise à disposition

Option 1 : Si mise à disposition à durée déterminée

Cette mise à disposition prend effet le JJ MM AAAA et devrait normalement cesser le JJ MM AAAA. Si la mission de **M/Mme XXX XXX** n'est pas achevée à cette date, sa mise à disposition sera prolongée, avec son accord, exprimé dans un nouvel avenant à son contrat de travail, pour une durée à déterminer.

Option 2 : Si mise à disposition à durée indéterminée

Cette mise à disposition prend effet le J MM AAAA. Sa durée est indéterminée, car elle est liée au temps nécessaire à l'accomplissement de la mission, qui n'est pas immédiatement prévisible.

Article 4 :
Conditions de la mise à disposition

Option 1 : Si mise à disposition totale :

Pendant la durée de sa mise à disposition, **M/Mme XXX XXXX** exercera l'ensemble de son activité au sein de [L'ASSOCIATION B].

Option 2 : Si mise à disposition partielle :

M/Mme XXX XXXX sera mis(e) en partie à disposition de [L'ASSOCIATION B] dans les conditions suivantes :

M/Mme XXX XXXX travaillera au sein de [L'ASSOCIATION B] les [JOURS DE LA SEMAINE CONCERNES], à raison de [...] heures par semaine ;

M/Mme XXX XXXX poursuivra son activité au profit de [L'ASSOCIATION A] les [JOURS DE LA SEMAINE CONCERNES] à raison de [...] heures par jour, soit [...] heures par semaine.

Soit au total, [...] heures par semaine, temps de la mise à disposition compris.

Article 5 :
Gestion du personnel mis à disposition

Pendant la durée de mise à disposition auprès de [L'ASSOCIATION B], [L'ASSOCIATION A] reste l'employeur de **M/Mme XXX XXXX**, la/le rémunère et assure la gestion de son dossier.

[L'ASSOCIATION A] réintègrera **M/Mme XXX XXXX** dans son emploi à l'issue de la période de mise à disposition.

[L'ASSOCIATION B] doit fournir à [L'ASSOCIATION A] toute information sur les absences de **M/Mme XXX XXXX**. Cette dernière devra adresser tout justificatif directement à [L'ASSOCIATION A].

[L'ASSOCIATION B] définira les tâches afférentes à la mission de **M/Mme XXX XXXX** pendant la période de mise à disposition.

M/Mme XXX XXXX sera placé(e) sous la responsabilité de [NOM ET FONCTIONS DU RESPONSABLE], ou de toute personne qui lui serait substituée, qui lui donnera toutes instructions nécessaires et contrôlera l'exécution de son travail.

Article 5 :
Facturation

[L'ASSOCIATION B] remboursera à [L'ASSOCIATION A], sur présentation d'une facture [MENSUELLE, TRIMESTRIELLE...] :

- le salaire, les primes et avantages divers effectivement versés au salarié ;
- les charges sociales patronales y afférentes ;
- les indemnités de congés payés ;
- les remboursements de frais professionnels

[L'ASSOCIATION B] s'engage à régler chaque facture dans [LE MOIS, LES 15 JOURS...] suivant la date de sa réception.

Le défaut de paiement d'une facture dans le délai indiqué ci-dessus entraînera de plein droit rupture de cette convention et la mise à disposition de **M/Mme XXX XXXX** cessera immédiatement.

Article 6 :
Conditions de résiliation

Si [L'ASSOCIATION B] souhaite mettre fin à la disposition de **M/Mme XXX XXXX**, elle devra justifier sa décision et avertir [L'ASSOCIATION A] en respectant un préavis de [NOMBRE DE MOIS, SEMAINES, JOURS] par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si **M/Mme XXX XXXX** souhaite mettre fin à sa mise à disposition, elle devra justifier sa décision et avertir [L'ASSOCIATION B] et [L'ASSOCIATION A] en respectant un préavis de deux mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait en trois exemplaires, à

[VILLE], le JJ MM AAA

Pour [L'ASSOCIATION B]

[Titre du représentant]
[Nom du représentant]

Pour [L'ASSOCIATION A]

[Titre du représentant]
[Nom du représentant]